

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2055**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Construction d'un parc de stationnement destiné aux résidants du quartier des Pentes de la Croix-Rousse situé 14, rue des Tables Claudiennes - Autorisation de signer des avenants au marché de maîtrise d'oeuvre, aux marchés de travaux et au marché de contrôle technique

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Madame Pédrini

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 17 janvier 2011****Décision n° B-2011-2055**

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Construction d'un parc de stationnement destiné aux résidents du quartier des Pentès de la Croix-Rousse situé 14, rue des Tables Claudiennes - Autorisation de signer des avenants au marché de maîtrise d'oeuvre, aux marchés de travaux et au marché de contrôle technique**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2002-0837 du 4 novembre 2002, le conseil de Communauté a décidé la construction d'un parc de stationnement pour résidents d'une centaine de places environ au 14, rue des Tables Claudiennes. La réalisation a été confiée à Lyon Parc Auto par voie de mandat, pour un montant de 2 371 869 € TTC.

Au vu des contraintes techniques liées aux découvertes archéologiques, le conseil de Communauté a, par délibération n° 2007-3868 du 10 janvier 2007, porté le coût global du mandat à 3 875 835,30€ TTC et révisé ainsi l'autorisation de programme correspondante.

Par décision n° B-2007-5270 du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé la signature de l'avenant n° 1 à la convention de mandat.

A la suite, pour permettre la réalisation de l'ouvrage, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la société LPA à signer et mettre en œuvre un marché de maîtrise d'œuvre, des marchés de travaux et un marché de contrôle technique, pour lesquels il est proposé au Bureau d'approuver les suivants :

a) - Marché de maîtrise d'œuvre

Par décision du Bureau du 5 mai 2003, le Bureau a approuvé le lancement d'une procédure négociée de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74-II-2° du code des marchés publics en vigueur ainsi que la composition du jury et le dossier de consultation des concepteurs.

Par décision du Bureau du 3 novembre 2003, le Bureau a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Ingérop/Architecte Thierry Roche pour un montant de 159 000,00 € HT, soit 190 164,00 € TTC.

Un avenant n° 1 doit être passer pour :

- prendre en compte les contraintes techniques liées aux découvertes archéologiques (sondages, démolitions, reprise de charpentes et de fondations),

Par décision du 31 août 2007, la CPAO a émis un avis favorable et motivé pour la signature par la société LPA d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 50 644,00 € HT, soit 60 570,23 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 31,85 % du montant initial du marché.

Un avenant n° 2 doit être passé pour :

- ajouter des équipements supplémentaires (prescriptions du contrôleur technique).

Par décision du 3 septembre 2010, la CPAO a émis un avis favorable et motivé pour la signature par la société LPA d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 5 600 € HT, soit 6 697,60 € TTC.

Il s'ensuit une augmentation de 3,52 % du montant initial du marché.

Il est proposé au Bureau d'approuver ces 2 avenants qui portent le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 215 244,00 €, augmentation de 35,37 % du montant initial du marché tous avenants confondus.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée par le mandataire, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour la réalisation des travaux.

Par décision n° B-2009-0859 du 27 avril 2009, le Bureau a autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant total de 2 524 218,41 € HT, soit 3 018 965,23 € TTC :

- lot n° 1 - Génie civil : entreprise Eiffage construction pour un montant de 1 788 000,00 € HT, soit 2 138 448,00 € TTC,
- lot n° 2 - Appareils élévateurs : entreprise Kone pour un montant de 380 200,00 € HT, soit 454 719,20 € TTC,
- lot n° 3 - Serrurerie métallerie : entreprise S2P pour un montant de 103 467,85 € HT, soit 123 747,55 € TTC,
- lot n° 4 - Electricité : entreprise IES pour un montant de 138 457,79 € HT, soit 165 595,52 € TTC,
- lot n° 5 - Ventilation-désenfumage-plomberie : entreprise Cerniaut SAS pour un montant de 58 398,52 € HT, soit 69 844,63 € TTC,
- lot n° 6 - Peintures de sols : entreprise Erba SA pour un montant de 34 735,90 € HT, soit 41 544,14 € TTC,
- lot n° 7 - Peintures murales et plafonds : entreprise Erba SA pour un montant de 20 958,35 € HT, soit 25 066,19 € TTC.

Des adaptations mineures du projet justifient la passation d'avenants à ces marchés de travaux :

- lot n° 1 - Génie civil

Un avenant n° 1 doit être passer pour :

- adaptations en cours de chantier et intégration de la VMC de remplacement de la ventilation mécanique de l'immeuble voisin qui était obturé avec la construction du parking.

L'approbation de l'avenant n° 1 d'un montant de 72 729,08 € HT, soit 86 983,97 € TTC porte le montant total du marché à 1 860 729,08 € HT, soit 2 225 431,98 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,07 % du montant initial du marché.

Un avenant n° 2 doit être passé pour :

- ajout des équipements supplémentaires de sécurité (prescriptions du contrôleur technique),

L'approbation de l'avenant n° 2 d'un montant de 7 049,93 € HT, soit 8 431,72 € TTC, porte le montant total du marché à 1 867 779,01 € HT, soit 2 233 863,70 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,39 % du montant initial du marché et de 4,46 % du montant initial du marché tous avenants confondus.

- lot n° 2 - Appareil élévateur

Un avenant n° 1 doit être passé pour :

- adaptations de la programmation des élévateurs et renforcement des seuils (prescriptions du mandataire),

L'approbation de l'avenant n° 1 d'un montant de 2 596,00 € HT, soit 3 104,82 € TTC porte le montant total du marché à 382 796,00 € HT, soit 457 824,02 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,68 % du montant initial du marché.

- lot n° 3 - Serrurerie métallique

Un avenant n° 1 doit être passé pour :

- adaptation et renforcement sécuritaire en cours de chantier (prescriptions du coordinateur SPS),

L'approbation de l'avenant n° 1 d'un montant de 1 998,37 € HT, soit 2 390,05 € TTC porte le montant total du marché à 105 466,22 € HT, soit 126 137,60 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 1,93 % du montant initial du marché.

- lot n° 4 - Electricité

Un avenant n° 1 doit être passé pour :

- alimenter la VMC de remplacement de la ventilation mécanique de l'immeuble voisin qui a été obturé avec la construction du parking,

L'approbation de l'avenant n° 1 d'un montant de 1 366,51 € HT, soit 1 634,35 € TTC porte le montant total du marché à 139 824,30 € HT, soit 167 229,86 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 0,99 % du montant initial du marché.

Un avenant n° 2 doit être passé pour :

- ajouter des différentiels séparés pour les extracteurs de fumée (prescriptions du contrôleur technique),

L'approbation de l'avenant n° 2 d'un montant de 12 403,91 € HT, soit 14 835,08 € TTC porte le montant total du marché y compris l'avenant n° 1 à 152 228,21 € HT, soit 182 064,94 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 9,95 % du montant initial du marché, les avenants n° 1 et 2 confondus. Il a été soumis en commission permanente d'appel, d'offres en séance du 19 novembre 2010, qui a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

- lot n° 5 - Ventilation, plomberie

Un avenant n° 1 doit être passé pour :

- installation d'équipements VMC et coupe-feu supplémentaires,

Cet avenant n° 1 d'un montant de 7 815,20 € HT, soit 9 346,98 € TTC porte le montant total du marché à 66 213,72 € HT, soit 79 191,61 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 13,38 % du montant initial du marché. Il a été soumis à l'avis de la commission permanente d'appel d'offres en séance du 3 septembre 2010.

La commission permanente d'appel d'offres du 3 septembre 2010 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de l'avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 5.

- lot n° 6 - Peinture de sol, marquage

Un avenant n° 1 doit être passé pour :

- réaliser des cloisons coupe-feu dans les combles,

Cet avenant n° 1 d'un montant de 2 030,00 € HT, soit 2 427,88 € TTC porte le montant total du marché à 36 765,90 € HT, soit 43 972,02 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 5,84 % du montant initial du marché. Il a été soumis à l'avis de la commission permanente d'appel d'offres en séance du 3 septembre 2010.

La commission permanente d'appel d'offres du 3 septembre 2010 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de l'avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 6.

- lot n° 7 - Peinture des murs fait l'objet d'un avenant de prolongation pour une durée de 15 jours.

Le montant total des avenants 1 de ces différents lots est de 88 535,16 € HT, soit 105 888,05 € TTC. Le montant total des avenants n° 2 aux lots n° 1 et 4 est de 19 453,84 € HT, soit 23 266,79 € TTC.

c) - Marchés de contrôle technique

Parallèlement, un marché de contrôle technique a été signé par le mandataire avec Sud-Est Prévention pour un montant de 12 000,00 € HT, soit 14 352,00 € TTC.

Un avenant n° 1 doit être passé pour :

- reconstruire l'équipement de ventilation mécanique de l'immeuble voisin qui a été obturé avec la construction du parking,

- améliorer la sécurité incendie.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 1 500 € HT, soit 1 794 € TTC porte le montant total du marché à 13 500,00 € HT, soit 16 146 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 12,50 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres du 3 septembre 2010 a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de l'avenant au marché de contrôle technique.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Société Lyon Parc Auto à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Pour une meilleure compréhension du présent dossier, les précisions suivantes relatives aux évolutions du projet à l'origine des avenants présentés ce jour, sont apportées :

Le parc de stationnement des Tables Claudiennes, destiné en partie aux résidents des Pentes de la Croix-Rousse, constitue une opération complexe, initiée dès 1999, dans un tissu urbain dense et ancien. L'ouvrage est conçu en superstructure pour accueillir une centaine de places particulièrement attendue dans ce quartier où l'offre de stationnement est très déficiente.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération a été décidée le 3 novembre 2003 par le Bureau de la Communauté urbaine.

En 2005-2006, la campagne d'archéologie préventive instaurée par la Direction générale des affaires culturelles (DRAC) a mis en évidence la présence de vestiges. Parallèlement, l'instruction du dossier de permis de construire a imposé la réglementation de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) modifiant la hauteur des bâtiments, les prescriptions de la commission des balcons et les spécifications architecturales de l'Architecte des bâtiments de France. Pour satisfaire aux exigences des procédures, il a été nécessaire de modifier le système de fondation, le nombre de niveaux et l'architecture de l'ouvrage.

A cette occasion, les avenants n° 1 à la convention de mandat et au marché de maîtrise d'œuvre ont modifié tous les montants de l'opération.

Les autres avenants, présentés ce jour, concernent essentiellement le rétablissement de la ventilation d'un immeuble riverain et des modifications électriques du système de désenfumage demandées par le contrôle sécurité.

**DECIDE**

**1° - Approuve** les modifications proposées par madame le rapporteur.

**2° - Approuve** les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et de contrôle technique pour la construction d'un parc de stationnement, 14, rue des Tables Claudiennes à Lyon 1er :

a) - l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu avec le groupement Ingérop/Architecte Thierry Roche, d'un montant de 50 644 € HT, soit 60 570,23 € TTC porte le montant total du marché à 209 644 € HT, soit 250 734,22 € TTC,

b) - l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement Ingérop/Architecte Thierry Roche, d'un montant de 5 600 € HT, soit 6 697,60 € TTC porte le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 215 244 € HT, soit 257 431,82 € TTC,

c) - l'avenant n° 1 au marché de génie civil (lot n° 1) conclu avec l'entreprise Eiffage Construction, d'un montant de 72 729,08 € HT, soit 86 983,97 € TTC porte le montant total du marché à 1 860 729,08 € HT, soit 2 225 431,98 € TTC,

d) - l'avenant n° 2 au marché de génie civil (lot n° 1) conclu avec l'entreprise Eiffage Construction, d'un montant de 7 049,93 € HT, soit 8 431,72 € TTC, porte le montant total du marché à 1 867 779,01 € HT, soit 2 233 863,70 € TTC,

e) - l'avenant n° 1 au marché d'appareil élévateur (lot n° 2), conclu avec l'entreprise Kone, d'un montant de 2 596 € HT, soit 3 104,82 € TTC porte le montant total du marché à 382 796 € HT, soit 457 824,02 € TTC,

f) - l'avenant n° 1 au marché de serrurerie métallique (lot n° 3), conclu avec l'entreprise S2P d'un montant de 1 998,37 € HT, soit 2 390,05 € TTC porte le montant total du marché à 105 466,22 € HT, soit 126 137,60 € TTC,

g) - l'avenant n° 1 au marché d'électricité (lot n° 4), conclu avec l'entreprises IES, d'un montant de 1 366,51 € HT, soit 1 634,35 € TTC porte le montant total du marché à 139 824,30 € HT, soit 167 229,86 € TTC,

h) - l'avenant n° 2 au marché d'électricité (lot n° 4), conclu avec l'entreprise IES, d'un montant de 12 403,91 € HT, soit 14 835,08 € TTC, porte le montant total du marché à 152 228,21 € HT, soit 182 064,94 € TTC,

i) - l'avenant n° 1 au marché de ventilation-désenfumage-plomberie (lot n° 5) conclu avec l'entreprise Cerniaut SAS, d'un montant de 7 815,20 € HT, soit 9 346,98 € TTC porte le montant total du marché à 66 213,72 € HT, soit 79 191,61 € TTC,

j) - l'avenant n° 1 au marché de peintures de sols (lot n° 6) conclu avec l'entreprise Erba SA, d'un montant de 2 030,00 € HT, soit 2 427,88 € TTC porte le montant total du marché à 36 765,90 € HT, soit 43 972,02 € TTC,

k) - l'avenant n° 1 au marché de peintures murales et plafonds (lot n° 7), conclu avec l'entreprise Erba SA qui prolonge le délai de 15 jours,

l) - l'avenant n° 1 au marché de contrôle technique conclu avec Sud-Est Prévention d'un montant de 1 500 € HT, soit 1 794 € TTC porte le montant total du marché à 13 500 € HT, soit 16 146 € TTC.

**3° - Autorise** monsieur le Président de Lyon Parc Auto à signer lesdits avenants au marché de maîtrise d'œuvre, aux marchés de travaux et au marché de contrôle technique pour la réalisation du parc de stationnement, rue des Tables Claudiennes à Lyon 1er.

**4° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 0679 d'un montant de 4 200 000 €.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 231 510 - fonction 824 - opération n° 679 pour un montant de 198 216,68 € TTC.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.**